

quartiers2030

Contrat de ville La Roche-sur-Yon
2024 - 2030



ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

SIGNATAIRES

Le Préfet de la Vendée

**Le Président de
La Roche-sur-Yon Agglomération**

Le Maire de La Roche-sur-Yon

**La Présidente du Conseil Régional
des Pays de la Loire**

**Le Président du Conseil Général
de la Vendée**

**Madame la Procureure
de la République**

**Le Délégué Territorial
de l'Agence Régionale de Santé**

**La Directrice des services
départementaux de l'Education
Nationale de la Vendée**

**La Directrice de la Caisse
d'Allocations Familiales de Vendée**

**Le Directeur de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie de Vendée**

SOMMAIRE

1 › INTRODUCTION	4-5
<ul style="list-style-type: none">● Contexte du nouveau contrat● Méthodologie de construction du nouveau contrat de ville Engagements Quartiers 2030● Définition de la géographie prioritaire avec présentation des cartes en annexe	
2 › DIAGNOSTIC DES QUARTIERS PRIORITAIRES YONNAIS	6-17
<ul style="list-style-type: none">● Analyse de données - éléments de cadrage socio-démographique des QPV de La Roche-sur-Yon 6-9● Vigne aux Roses : les mutations dans le sillage du Prir, les enjeux afférents pour le quartier 10-12● Liberté - Zola : un quartier marqué par la "coupure" de la voie ferrée, affectant une prise en charge homogène 13-14● Jean-Yole/Pyramides : un quartier dual, vieillissant et caractérisé par une problématique sociale prononcée 15-17	
3 › LES AXES PRIORITAIRES DE LA STRATÉGIE QUARTIERS 2030	18-19
4 › LES PROJETS DE QUARTIER AXES STRATÉGIQUES LOCAUX	20-23
5 › LES PRIORITÉS MÉTHODOLOGIQUES DU CONTRAT DE VILLE "ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030"	24-27
6 › GOUVERNANCE ET PARTICIPATION DES HABITANTS	28-29

1 > INTRODUCTION

L'Agglomération de La Roche-sur-Yon, la Commune de La Roche-sur-Yon et la Préfecture de la Vendée, copilotes du contrat, et l'ensemble des acteurs concernés par la politique de la Ville ont travaillé de concert pour élaborer la présente contractualisation, ci-jointe en annexe à la présente délibération, de la génération 2024 – 2030 des Contrats de Ville, baptisés « Engagements quartiers 2030 », dont les objectifs sont fixés par une circulaire du 31 août dernier.

S'inscrivant dans la droite ligne des dispositions législatives relatives à la programmation pour la ville et la cohésion urbaine en date du 21 février 2014, cette contractualisation vise à réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires et d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers.

DÉFINITION DU CONTRAT DE VILLE

Le Contrat de Ville constitue l'espace commun de l'ensemble des partenaires (Etat, Collectivités, acteurs de quartiers, bailleurs sociaux, associations, conseils citoyens, habitants et entreprises) pour construire des solutions et des projets mais aussi pour activer des partenariats au bénéfice des habitants des quartiers populaires. Le nouveau Contrat de Ville va donc, pour 6 ans (2024-2030), définir les priorités, les objectifs communs et les engagements respectifs de chaque partenaire.

LE NOUVEAU CONTRAT DE VILLE BAPTISÉ "ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030"

Le dispositif "Engagements quartiers 2030" prévoit la simplification et l'accélération de l'action publique, avec des résultats tangibles et mesurables pour les habitants, des réponses de qualité aux attentes de ces derniers, notamment en termes de sécurité, d'écologie du quotidien et d'accès à tous les services publics, ainsi que la mobilisation maximale des acteurs publics, et un rôle de l'État plus lisible.

LES TRAVAUX D'ÉLABORATION

Les travaux d'élaboration des Contrats de Ville 2024 – 2030 ont été lancés à partir de l'automne 2023. Ces travaux se sont avant tout basés pour la commune sur les résultats des Assises de quartiers récemment organisées ainsi qu'un colloque du Contrat de Ville organisé le 28 novembre dernier avec les conseils citoyens, les associations œuvrant au contrat de Ville et les partenaires institutionnels. Cette étape a permis d'aboutir à la définition des priorités identifiées.

Il est à noter que la nouvelle contractualisation qui sera mise en œuvre à compter du 1^{er} avril 2024 pour six ans, pourra faire l'objet d'ajustement des priorités et des stratégies déployées les trois premières années, cette actualisation est prévue en 2027.

LES NOUVEAUX CONTOURS "ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030"

Il est mis fin à l'organisation du contenu des Contrats de Ville en piliers décidés au niveau national. Chaque Contrat de Ville est donc recentré sur un nombre limité d'enjeux locaux forts et adaptés aux besoins et aux ressources de chaque territoire.

Ces enjeux doivent comprendre d'une part un socle consacré à des thématiques transversales et, d'autre part, une partie dédiée aux projets spécifiques au quartier concerné, construits par l'ensemble des acteurs locaux. Le contrat devra également apporter une réponse à chaque enjeu local. Il est aussi prévu un volet « investissement » qui pourra prévoir les modalités de soutien aux projets identifiés par les habitants et portés par la collectivité, et par des acteurs publics ou privés. Il est important de noter qu'au moins la moitié des conventions conclues

devront l'être sous forme de conventions pluriannuelles d'objectifs, fixant les montants et les objectifs à atteindre sur trois ans, en ciblant notamment les associations de proximité et les programmes de réussite éducative.

De plus, des crédits de l'enveloppe départementale du budget opérationnel du programme 147 pourront être alloués pour des interventions dans des zones vulnérables présentant certaines caractéristiques de la géographie prioritaire de la politique de la ville sans être labellisées Quartier Prioritaire Ville. Ce soutien exceptionnel est cependant limité à 2,5 % de l'enveloppe du programme 147 et doit s'inscrire dans le cadre partenarial du Contrat de Ville.

LES ACTIONS D'ÉVALUATION DU NOUVEAU DISPOSITIF

L'évaluation et l'impact des actions financées seront analysés quantitativement et qualitativement de façon à apprécier l'évolution de la situation socioéconomique des quartiers et de leurs habitants. **Les Contrats de Ville devront donc contenir à cet effet des clauses relatives à la production, la mise à disposition et l'accès aux données de leurs cosignataires.**

Une communication, claire et systématique, des subventions versées par l'Etat ainsi que des moyens mobilisés dans les QPV devra également être mis en place.

LA PRÉSENTATION DE LA GÉOGRAPHIE DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE

Conformément à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine, la géographie des quartiers Politique de la Ville est définie par l'Etat sur la base de critère unique de pauvreté. Elle correspond à des quartiers de 1 000 habitants ou plus dont les ménages ont des ressources moyennes inférieures à 60 % du revenu médian soit 1130 €/mois. Ainsi vous trouverez en annexe au présent document la géographie établie par l'Insee en vue de dessiner les contours de la géographie prioritaire de la Politique de la ville pour la commune.

2 > DIAGNOSTIC DES QUARTIERS PRIORITAIRES YONNAIS

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau Contrat de Ville "Engagements quartiers 2030", les partenaires engagés ont pu s'appuyer sur un diagnostic en deux phases, ci-après synthétisées :

- une analyse de données globale qui permet de situer les quartiers prioritaires dans leur ensemble relativement au reste du territoire yonnais ;
- un focus analytique sur une thématique particulière pour chaque quartier prioritaire, excipant leurs spécificités au regard des enjeux qui marqueront les six prochaines années.

ANALYSE DE DONNÉES ÉLÉMENTS DE CADRAGE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA ROCHE-SUR-YON

POPULATION :

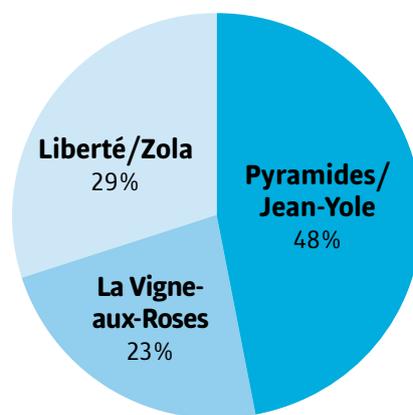
Les habitants des quartiers prioritaires de la ville représentent 5 830 habitants selon les dernières estimations au 1^{er} janvier 2018 soit **11% de la population totale yonnaise et 6% de l'ensemble de la population aggro-yonnaise.**

Des quartiers prioritaires en forte croissance avec un gain d'environ 650 habitants sur la dernière période quinquennale.

Ces quartiers de la ville ont ainsi concentré un peu plus de la moitié de la croissance yonnaise **+ 55% et + 30%** de la croissance aggro-yonnaise sur la période 2013-2018.

Le quartier Pyramides/Jean-Yole concentre presque la moitié de la population des trois QPV avec 2 780 habitants (48 %), La Vigne-aux-Roses (23 %) avec 1 330 habitants et Liberté Zola (29 %) avec environ 1 720 habitants. La répartition entre ces différents quartiers n'a pas significativement changé sur la dernière période quinquennale 2013-2018.

Répartition de la population au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville

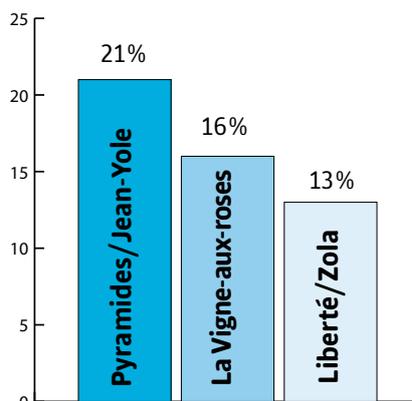


MIXITÉ GÉNÉRATIONNELLE :

La Vigne-aux-Roses et Liberté/Zola, avec respectivement 36% et 41% de personnes de moins de 25 ans, demeurent des territoires plus jeunes que l'ensemble de la ville ou de l'agglomération.

Néanmoins, cela n'exclut pas les QPV du phénomène général de vieillissement par le haut de la pyramide avec une augmentation notable de la proportion des personnes âgées de 60 ans et plus. Sur Pyramides/Jean-Yole, 21% des habitants sont âgés de 60 ans et plus, pour seulement 16% et 13% respectivement sur la Vigne-aux-Roses et sur Liberté/Zola. Le niveau de vieillissement des populations des QPV reste néanmoins bien moindre que celui de la ville ou de l'agglomération.

Répartition de la population de 60 ans et + au sein des QPV



NATIONALITÉS :

À ce jour, 18 % des habitants des QPV sont de nationalités étrangères. Cette proportion est légèrement inférieure sur la quartier Liberté/Zola (15%) en comparaison aux quartiers Pyramides/Jean-Yole et La Vigne-aux-Roses à 20 % chacun.

La proportion de population de nationalité étrangère des QPV demeure très supérieure à celle enregistrée sur la ville (5,3%) ou sur l'agglomération (3,4%).

MIXITÉ FAMILIALE :

La moitié des foyers des QPV Yonnais (55 %) ne sont composés que d'une personne (48% sur l'ensemble de la ville et 39% sur l'ensemble de l'agglomération).

Par ailleurs, parmi ces foyers, 45 % sont monoparentaux, contre 19% sur la ville et 14% sur l'agglomération.

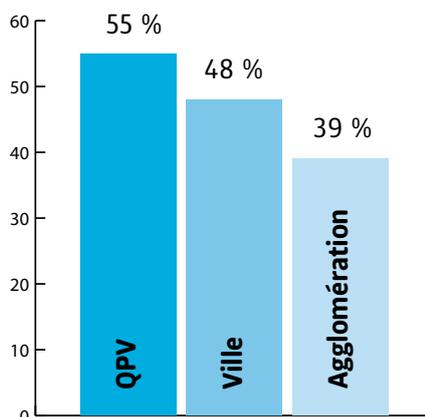
Parmi les allocataires CAF, il est dénombré 59% de ménages isolés fin 2020 pour 54% seulement fin 2015.

En revanche, la part des ménages allocataires monoparentaux a sensiblement diminué pour passer de 24% à 21%.

La proportion des couples avec ou sans enfant et celle des familles avec au moins 3 enfants à charge n'ont pas significativement évolué sur la dernière période quinquennale.

Avec 2 417 logements sociaux en locatif au 1^{er} janvier 2020, l'ensemble des QPV concentre 35,7% du parc social locatif de la ville et 31 % du parc social locatif aggro-yonnais soit une très forte concentration en quartiers politique de la ville.

Taux de ménages composés d'une personne



REVENUS DES MÉNAGES :

Le revenu annuel disponible médian pour une personne vivant seule est de 13 900 € en 2019 à Pyramides/Jean-Yole et à La Vigne-aux-Roses (+ 6.4 % et + 8 %, respectivement, par rapport à 2014).

Ce revenu est de 15 370€ au sein du quartier Liberté/Zola, en hausse de 6,7% par rapport à 2014.

Le constat est celui d'un niveau de vie très nettement inférieur à celui de l'ensemble de la ville avec un revenu annuel médian en 2018 à 21 050 € et 21 690 € pour l'agglomération.

Pyramides/Jean-Yole

13 900 € (en 2019)
+ 6,4% par rapport à 2014

La Vigne-aux-Roses

13 900 € (en 2019)
+ 8% par rapport à 2014

Liberté/Zola

15 370€ (en 2019)
+ 6,7% par rapport à 2014

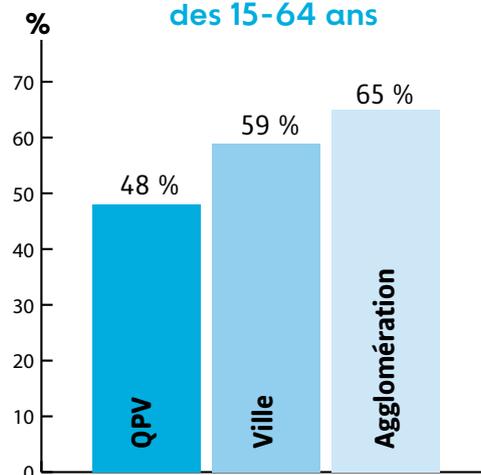
ACTIVITÉ ET EMPLOI :

- Le taux d'emploi dans les quartiers prioritaires est relativement faible, avec 48 % des 15-64 ans ayant un emploi, pour respectivement 59% et 65% sur l'ensemble de la ville et de l'agglomération.

- Le taux d'emploi des 15-24 ans est de 29% sur les QPV contre 31% et 32% sur la ville et l'agglomération.

Cependant un écart se creuse aux âges des plus actifs (25-54 ans) et perdure de façon marquée chez les seniors 55-64 ans.

Taux d'emploi des 15-64 ans



De plus, il est à noter qu'environ trois emplois sur dix sont à durée limitée.

La population active est représentée par les catégories d'employés et d'ouvriers (88% contre 49% sur l'agglomération et 47% sur la ville).



Il est noté une mobilité plus dépendante des transports en commun sur les QPV que sur le reste de la ville.

En effet, pour se déplacer au travail, les actifs habitant les QPV utilisent plus souvent les **transports en communs** :

- 11%** des actifs habitants des QPV
- 6%** des actifs sur l'ensemble la ville
- 4%** des actifs sur l'ensemble de l'agglomération

Utilisation d'un **véhicule motorisé** :

- 76%** des actifs des QPV
- 78%** des actifs de la ville
- 85%** des actifs de l'agglomération

71% des ménages en QPV possèdent au moins une voiture contre 84% de l'ensemble des ménages yonnais et 89% des ménages agglo-yonnais.

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) :

Les QPV sont davantage touchés par le chômage avec une surreprésentation marquée des demandeurs d'emploi.

Au 31 décembre 2020, parmi les seuls demandeurs d'emplois de catégories A, la surreprésentation est plus marquée : les QPV concentrent 21% des demandeurs de catégorie A yonnais et 15% de ceux agglo-yonnais.

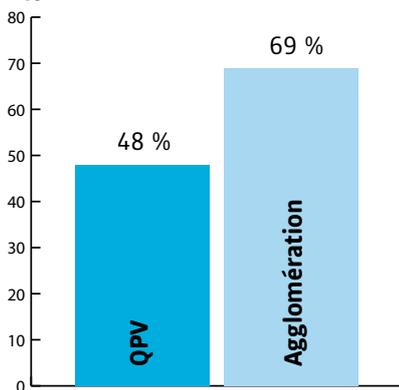
La surreprésentation des demandeurs d'emploi dans les QPV touche davantage les femmes (24 %) que les hommes (19 %).

En revanche, les demandeurs d'emploi de longue durée, d'au moins un an ou de très longue durée ne sont pas significativement surreprésentés en QPV.

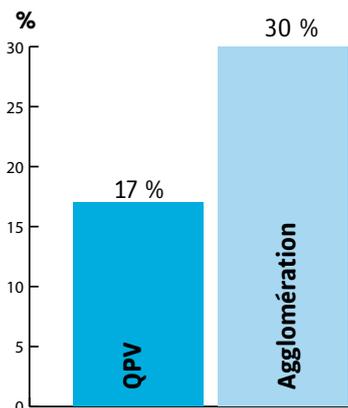
ÉTUDES ET FORMATIONS :

● Un taux de scolarisation inférieur au reste du territoire yonnais et agglo-yonnais avec 48 % des 15-24 ans scolarisés (69% sur l'agglomération).

% Scolarisation des 15-24 ans



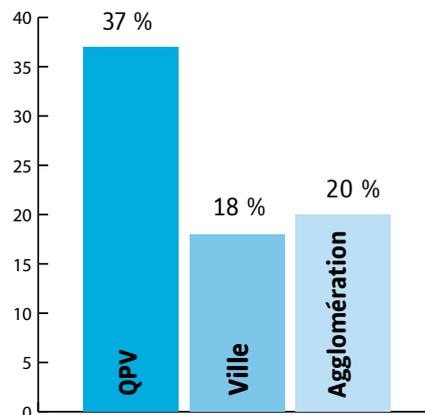
● Parmi la population n'étant plus en études, il est noté un niveau de diplôme dans l'enseignement supérieur nettement moins élevé avec 17% de diplômés de l'enseignement supérieur (Bac +2 et plus) contre 30% sur l'ensemble de l'agglomération.

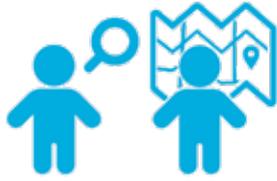


Niveau de diplôme dans l'enseignement supérieur (Bac +2 et +)

● Il est constaté une proportion de personnes sans diplôme beaucoup plus élevée en QPV avec 37% de la population sans diplôme contre 18% et 20% respectivement sur l'ensemble de la ville et de l'agglomération.

Proportion d'habitants sans diplôme





DES QUARTIERS PRIORITAIRES AUX SPÉCIFICITÉS MARQUÉES / ANALYSE DES ENJEUX PROPRES À CHAQUE TERRITOIRE

LE QUARTIER DE LA VIGNE-AUX-ROSES : LES MUTATIONS DANS LE SILLAGE DU PRIR, LES ENJEUX AFFÉRENTS POUR LE QUARTIER

Le quartier de La Vigne-aux-Roses fait actuellement l'objet d'un programme de rénovation urbaine estimé à 36 millions d'euros et accompagné par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).



Ce programme d'intérêt régional contractualisé en 2019, sera livré en septembre 2024 et répondra aux enjeux suivants :

- replacer le quartier de La Vigne-aux-Roses dans la dynamique de territoire
- favoriser la vie sociale du quartier
- renforcer la mixité et la cohésion sociales

Pour ce faire, l'ensemble des 554 logements sociaux du quartier a fait l'objet d'une réhabilitation lourde, suivie d'un ambitieux programme d'aménagement des pieds d'immeubles permettant à Vendée Habitat (bailleur social du quartier) d'améliorer le cadre de vie direct des habitants et d'y développer des zones de sociabilisation en lien avec la volonté de la Municipalité.



Parallèlement, la Ville de La Roche-sur-Yon s'est attelée à désenclaver ce quartier, via l'aménagement d'un nouveau parc urbain ouvert sur la ville et permettant d'y rassembler habitants du quartier et yonnais et agglo-yonnais lors de temps et événements fédérateurs.



Le désenclavement de La Vigne-aux-Roses s'est aussi opéré par une vaste refonte du schéma de circulation du quartier passant par la déconstruction d'ouvrages qui isolaient plusieurs parties du quartier (bâtiment de 16 logements + un parking silo), permettant par ailleurs une priorisation du piéton sur l'automobile mais aussi une valorisation des modes de déplacement doux.

Afin d'opérer l'ensemble de ces transformations de manière transversale et partagée, une démarche de concertation complète a été mise en œuvre dès 2016 (diagnostic habitants au porte à porte) afin de travailler dès l'amont des premières réflexions et venir nourrir l'expertise urbaine par l'expertise d'usage des habitants. La création du « Comité Accompagnement PRIR » en 2017, composé de 34 habitants volontaires, a permis de faire évoluer le projet urbain du quartier et suivre l'avancement de l'ensemble des opérations.

Progressivement les réflexions se sont éloignées de la « veille urbaine » pour se concentrer sur le cadre de vie du quartier et l'organisation de sa quotidienneté à terme et via un important travail de diagnostic de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) présenté en 2022.

Les actions de GUSP, amorcées dès 2020 en pleine phase de Covid, ont permis d'accompagner les mutations urbaines du quartier par des actions permettant une amélioration du cadre de vie et du vivre ensemble ; actions qui continueront de se déployer dans les années à venir via la contractualisation d'une Convention GUSP 2024-2028 qui permettra de maintenir la dynamique mise en place sur la Vigne-aux-Roses.



Les principaux enjeux identifiés sur le quartier de La Vigne-aux-Roses à partir de 2024

Axe 1 Gestion des espaces	Axe 2 Cadre de vie des habitants	Axe 3 Qualité de vie / Vivre ensemble
<ul style="list-style-type: none"> • Développer une coordination des acteurs dans la gestion quotidienne des espaces (entretien, nettoyage etc). 	<ul style="list-style-type: none"> • Un important travail à conduire pour améliorer la gestion des déchets (déchets ménagers, encombrants, dépôts sauvages et lancement du compostage collectif) et l'articulation entre l'Agglomération et Vendée Habitat (question qui se pose sur le reste des QPV). • Travailler sur l'implantation d'un nouvel équipement public pluridisciplinaire Ville et une possible nouvelle Maison Départementale des Solidarités et de la Famille (MDSF portée par le Conseil Départemental). 	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer à fédérer les acteurs du quartier autour de projets communs (coordinations de quartier à maintenir). • Créer les conditions d'un bon relais quotidien d'information-communication sur le quartier. • Développer les solidarités au sein du quartier et favoriser la mobilisation des habitants. • Maintenir une veille sur la sécurité.



LIBERTÉ/ZOLA : UN QUARTIER MARQUÉ PAR LA "COUPURE" DE LA VOIE FERRÉE, AFFECTANT UNE PRISE EN CHARGE HOMOGENE

L'ensemble « Liberté/Zola » représente un secteur bâti classé quartier prioritaire de la politique de la ville en 2015. Cet ensemble bâti, séparé par les voies de chemin de fer menant à La Rochelle et aux Sables d'Olonne, est composé de deux quartiers aux caractéristiques très différentes.

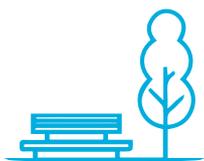
À l'ouest, le quartier Zola est un quartier mixte de plus de 500 logements, issu de la reconquête d'anciennes friches SNCF et aménagé à partir de 2005. A l'est, le quartier de la Liberté est un quartier d'après-guerre, construit entre 1953 et 1959 pour répondre au développement des entreprises et au besoin de main d'œuvre, notamment la zone d'activités Ampère située à proximité du quartier.



Le logement social :

- Le patrimoine locatif social du quartier, livré en 1959, est jugé vieillissant et bénéficie d'un taux de rotation assez faible (8%) dû à l'attractivité des faibles loyers pratiqués, fixant ainsi les populations aux revenus les plus faibles, ne pouvant quitter le quartier.

- Les dernières réhabilitations du parc locatif datent des années 90 et ne rendent pas attractifs ces logements pour les nouvelles populations (très mauvaise isolation phonique et thermique des logements, manque d'ascenseurs, mauvais état des menuiseries, difficulté d'accès aux résidences...). De plus, les caractéristiques techniques des logements et les typologies proposées (notamment les 86 logements T4 et les 10 logements T5) ne répondent plus aux besoins actuels des ménages, notamment le besoin en T2 et T3 exprimés par les personnes seules et les familles monoparentales.



Les espaces publics :

- Le quartier de la Liberté est plutôt bien desservi et bénéficie d'un bon ancrage dans la ville, grâce à sa forte proximité au centre-ville (10 minutes à pied), en ce sens ce quartier ne connaît pas les situations d'enclavement que peuvent rencontrer beaucoup de quartiers prioritaires.

- À l'intérieur du quartier, les espaces publics sont surtout caractérisés par les axes de circulation et trottoirs menant aux différents parkings des résidences locatives, en faisant donc un quartier très fonctionnel et minéral bénéficiant de peu d'espaces d'agrément pour les piétons. La Place de la Liberté, seul véritable espace d'agrément du quartier, est jugée « vide et minérale », alors qu'elle devrait jouer un rôle moteur dans le quotidien de ses habitants, en tant qu'espace de rencontre et de sociabilisation.

- Le retour des habitants combiné à celui de la maison de quartier et de ses adhérents pointe un manque criant d'espaces verts, d'espaces de repos et d'espaces de loisirs, notamment un manque d'espaces à vocation sportive

- Malgré un bon ancrage au centre-ville, accessible à pied en 10 minutes, le quartier de la Liberté est totalement enclavé sur sa partie ouest, dû à la présence des infrastructures ferroviaires, le coupant donc des quartiers Zola, Pont-Morineau et de la zone d'activités Ampère.

- Cette partie ouest est à la fois stigmatisée par la « coupure du rail » mais aussi par la rupture franche entre l'habitat collectif et le tissu résidentiel pavillonnaire.



Les équipements :

- Le quartier de la Liberté est plutôt bien doté en équipements et sa forte proximité avec le centre-ville facilite l'accès aux services par ses habitants en mode doux (piétons, vélos, trottinettes).

- Le groupe scolaire Laennec (maternelle et élémentaire) qui dessert à la fois les logements collectifs et individuels de tout le quartier et dont la dernière réfection a été livrée à l'été 2023 (2 615 000 € TTC).

- L'épicerie solidaire « Clé de sol » est rouverte depuis 2020 après 2 années de fermeture et un investissement de 150 000 € permettant

de remettre aux normes les locaux. L'épicerie alimente 77 familles (157 personnes) et est gérée par la maison de quartier.



Cadre de vie des habitants / Sécurité :

Le quartier de la Liberté est un quartier populaire qui se caractérise par une diversité de populations et une richesse culturelle qui est valorisée à travers les différents événements organisés.

Même si le quartier est marqué par un vieillissement de la population, on observe depuis peu, un rajeunissement progressif de cette dernière par le haut de sa pyramide avec une diminution du nombre de personnes âgées.

Un certain nombre de points de vigilance et d'axes d'amélioration sont toutefois à noter :

- une problématique sécuritaire récurrente : délinquance, addictions, conflits de voisinage

- un phénomène d'isolement / vulnérabilité des personnes les plus âgées depuis la pandémie de Covid19.

- les habitants remontent régulièrement des problèmes liés à la vétusté des logements du parc locatif social de Vendée Habitat : isolation phonique, thermique, manque d'ascenseurs, menuiseries...



JEAN-YOLE/PYRAMIDES : UN QUARTIER DUAL, VIEILLISSANT ET CARACTÉRISÉ PAR UNE PROBLÉMATIQUE SOCIALE PRONONCÉE

Ces deux territoires qui forment un seul et même quartier prioritaire ont fait l'objet d'un programme de rénovation urbaine entre 2010 et 2015.

JEAN-YOLE

Les travaux sur ce quartier ont permis de rénover l'ensemble des 330 logements sociaux et de l'ouvrir davantage sur l'extérieur (complexe sportif Ladoumègue + entrée de ville). Par ailleurs, un important travail a été mené pour réhabiliter totalement le groupe scolaire Jean-Yole et la maison de quartier attenante pour valoriser ces équipements de cœur de quartier et toute la zone de jardin intérieur.

Le bailleur social a réaménagé l'ensemble des pieds d'immeubles afin d'améliorer la présentabilité des résidences et le parvis du centre commercial Jean-Yole a été requalifié afin de lui redonner davantage de dynamisme (proximité avec l'entrée de ville).

Un quartier à relier avec la ZAC Sully, site en devenir qui accueillera un nouveau quartier d'entrée de ville (programmation en logements privés pour contrebalancer l'importante proportion de logements sociaux sur les secteurs environnants, requalification piste stade Ladoumègue, implantation de commerces, de nouveaux locaux d'activités et d'un complexe sportif indoor).

En parallèle de tous ces éléments et de ces axes de développement, une problématique de délinquance qui perdure sur ce quartier depuis la livraison des travaux en 2015, couplée à une situation de précarité, nécessite **le maintien d'une veille sociale et urbaine sur ce quartier ainsi qu'une vigilance accrue de la sécurité.**



PYRAMIDES

- Un quartier regroupant près de 1 300 logements sociaux (60%) et 800 logements privés (40%).

- Un investissement important de 24 millions d'euros TTC entre 2007 et 2015 pour rénover une grande partie des logements sociaux du quartier, requalifier les voiries et les espaces publics, réhabiliter les équipements publics et réaménager les pieds d'immeubles.

- Un dernier programme de réaménagement des espaces publics lancé courant 2024

(requalification de la Place des Victoires et du parvis du centre commercial de la Garenne) afin redynamiser le cœur du quartier des Pyramides.

Les enjeux latents sur ce quartier :

- maintenir le développement d'un lien social marqué
- accompagner le vieillissement de la population et développer les solidarités
- développer la dynamique commerciale
- assurer une veille sur les phénomènes d'insécurité.





3 > LES AXES PRIORITAIRES DE LA STRATÉGIE ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

Conformément aux dispositions de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine en date du 21 février 2014, le cadre des objectifs initiaux assignés à la politique de la ville, dans l'optique d'une réduction des écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires et de l'amélioration des conditions de vie des habitants de ces quartiers, est consolidé et s'appuie sur :

- la lutte contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales
- l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, au sport, aux services et aux équipements publics pour les habitants des quartiers prioritaires
- le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles
- l'amélioration de l'habitat
- le développement de la prévention, la promotion de l'éducation à la santé et l'accès aux soins
- la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance
- la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale
- le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique
- la reconnaissance et la valorisation de l'histoire, du patrimoine et de la mémoire des quartiers
- l'égalité entre les femmes et les hommes, l'intégration et la lutte contre les discriminations.

Le Contrat de Ville “Engagements Quartiers 2030” pour l’agglomération de La Roche-sur-Yon s’inscrit dans le cadre des orientations issues du comité interministériel des villes du 27 octobre 2023 qui marquent une nouvelle étape en faveur des quartiers prioritaires et de leurs habitants. Les priorités nationales retenues, dans le cadre desquelles le présent contrat a vocation à s’inscrire, couvrent les champs de la **transition écologique, de l’objectif du plein emploi** et de l’accès aux services publics dans l’optique d’une mobilisation optimale des politiques publiques de droit commun.

Ces axes, dont la déclinaison territoriale sera détaillée plus avant dans les chapitres suivants, et adaptée aux besoins spécifiques exprimés par les habitants et les acteurs de terrain, ont vocation à être un fil conducteur pour les parties au Contrat de Ville pour orienter leur action sur les six prochaines années.

La transition écologique



Alors que les habitants des quartiers prioritaires ont une empreinte carbone plus faible que la moyenne nationale, ils subissent davantage les conséquences du changement climatique dans des logements trop souvent mal isolés et des espaces très minéraux. Il est donc indispensable d’avoir une attention spécifique à la transition écologique dans les quartiers prioritaires dans le cadre de la planification écologique.

Les principales mesures retenues par le comité interministériel des villes

- Extension du programme “quartiers résilients” pour l’accompagnement à la transition écologique des territoires prioritaires.
- Doublement de la part du fonds vert investie dans les quartiers.
- Réalisation d’un grand plan de réhabilitation des copropriétés dégradées.
- Amélioration de la desserte des quartiers prioritaires et leur priorisation dans le soutien aux projets de transports collectifs en site propre.



L’emploi et l’activité économique

- Déploiement du programme “Entrepreneuriat Quartiers 2030”.
- Déploiement d’un fonds en faveur des associations pour remobiliser les publics les plus éloignés de l’emploi.
- Déploiement dès 2024 d’une politique de lutte contre les pratiques discriminatoires dans l’accès aux stages, à l’embauche, au logement ou aux prêts bancaires.



Une politique de la ville prenant en compte les besoins spécifiques de chaque territoire

- La conclusion des Contrats de Ville de nouvelle génération dits “Engagements Quartiers 2030”.
- L’actualisation de la géographie prioritaire, consolidée en Vendée pour une action pérenne et efficiente.
- La promotion de la mixité sociale en adaptant l’attribution de logements.
- Un Contrat de Ville plus lisible, accessible et adaptatif pour une adéquation optimale entre décisions politiques et besoins et attentes des habitants.

4 › LES PROJETS DE QUARTIERS, AXES STRATÉGIQUES LOCAUX

Les concertations avec les habitants des quartiers dans le cadre des Assises impulsées par la municipalité, les consultations et échanges avec les opérateurs et acteurs de terrain, ont permis de dégager les axes stratégiques locaux que les partenaires au Contrat de Ville se proposent de poursuivre sur la période 2024-2030 du Contrat de Ville yonnais “Engagements Quartiers 2030”.

En plaçant les habitants et leurs besoins au coeur de la démarche de mobilisation des énergies et de recherche de synergie entre les politiques de droit commun et les actions spécifiques menées dans le cadre du Contrat de Ville, les parties s’engagent à prioriser dans leurs actions des axes thématiques clairs, dans la continuité d’une action consolidée lors du précédent contrat de ville et destinés à rester d’actualité jusqu’en 2030, tout en permettant à l’ensemble des acteurs de conserver souplesse et adaptabilité.

Les objectifs opérationnels sont ainsi déclinés dans 8 axes d’orientation du Contrat de Ville dont voici le détail ci-dessous.

DES QUARTIERS EN TRANSITION

- Développer les lieux de rencontres et de convivialité dans les quartiers, notamment sur l’espace public pour soutenir la vie du quartier
- Mettre en œuvre une transition écologique solidaire ayant pour objectif d’améliorer la vie des habitants (déplacements doux, transports en commun, gestion des déchets et des biodéchets, alimentation, santé) notamment en lien avec les futures conclusions des assises de l’environnement
- Agir pour la rénovation urbaine des quartiers en priorisant le quartier Liberté
- Accompagner le PRIR en cours sur le quartier de La Vigne-aux-Roses pour consolider l’appropriation du territoire par ses habitants
- Accompagner la gestion et la mise en place de jardins partagés dans les quartiers
- Répondre au défi du réchauffement climatique notamment dans les programmes d’aménagement et de réaménagement
- Favoriser les projets artistiques dans les quartiers
- Soutenir les dynamiques de transitions notamment par la réhabilitation de logements, l’aménagement des espaces publics et des jardins partagés

DES QUARTIERS ACTEURS DE LA CITOYENNETÉ

- S’assurer de la prise en compte de la citoyenneté et des valeurs républicaines dans les actions des acteurs locaux
- Soutenir les actions de sensibilisation et de formation sur le champ de la citoyenneté et des valeurs à destination des jeunes et des publics éloignés
- Développer et soutenir l’implication des conseils citoyens acteurs dans les quartiers

DES QUARTIERS PLUS TRANQUILLES ET PLUS SÛRS

- Assurer une présence régulière dans les quartiers (actions de médiation, éducateurs, police, ...) permettant d'apaiser le quotidien des habitants en lien notamment avec le Schéma Local de Tranquillité Publique signé entre la Ville et la Préfecture en avril 2023.
- Veiller à délivrer des prestations d'entretien de l'espace public de bon niveau (éclairage public, retrait rapide des tags...)
- Développer des actions coordonnées de prévention et de sensibilisation par le biais de projets collectifs accompagnés par des professionnels dans différents domaines dont le sport et la culture
- Valoriser le lieu de vie des habitants pour favoriser l'attachement à son territoire
- Œuvrer collectivement à développer le respect des biens et des personnes
- Impliquer la population des quartiers dans la vie de quartier et le vivre ensemble
- Renforcer les liens et les actions avec les jeunes en risque de décrochage scolaire
- Développer les actions impliquant les jeunes des quartiers dans la prise en compte du "prendre soin de son quartier" avec l'exemple des chantiers éducatifs
- Renforcer des projets et des actions notamment intergénérationnelles et interculturelles associant un large public et les conseils citoyens autour de projets innovants et partagés (écologie, séjours de rupture, ...)
- Renforcer les démarches permettant aux habitants d'accéder plus facilement à leurs droits
- Veiller à la synergie entre les actions soutenues en faveur du cadre de vie et les dispositifs spécifiques liés aux bailleurs sociaux (abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties en contrepartie d'une qualité de service renforcée et d'une amélioration de la qualité de vie urbaine).

DES QUARTIERS AGISSANT POUR LA JEUNESSE, LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET LA PARENTALITÉ

- Accompagner la parentalité, notamment dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de réussite éducative
- Favoriser la régularité et la continuité des accompagnements parents/enfants et accompagner le développement d'actions en la matière
- Renforcer le partenariat avec les acteurs de la scolarité et de l'éducation notamment dans le cadre du PEDT et des CLAS
- Soutenir les jeunes dans leurs projets et leurs parcours notamment en développant le mentorat
- Valoriser et faire connaître les lieux de vie et de partages en direction des familles et des jeunes
- Accompagner les parcours des jeunes vers les dispositifs de formations
- Développer des solutions alternatives pour remédier aux problématiques rencontrées par le public des familles monoparentales
- Favoriser les espaces de dialogue et d'échanges permettant aux jeunes de s'exprimer ("Assises de la jeunesse")

**DES QUARTIERS
FAVORISANT
L'ACCÈS À LA
CULTURE,
À LA SANTÉ,
AUX SPORTS,
AU NUMÉRIQUE**

L'accès à la santé

- Renforcer la prise en compte de la prévention de la santé des habitants et de l'accès aux structures de soin de proximité notamment en lien avec le Contrat Local de Santé de la Ville
- Prendre en compte les besoins de santé mentale
- Œuvrer collectivement pour une alimentation saine et durable favorisant la santé des habitants

L'accès aux sports

- Développer les actions sports pour tous pour offrir au plus grand nombre la possibilité de pratiquer une activité sportive régulière
- Soutenir le développement de la pratique sportive dans les quartiers

L'accès au numérique

- Accompagner les habitants dans l'accomplissement des démarches en ligne (France service)
- Répondre aux besoins de formations pour la maîtrise des outils informatiques et l'autonomie numérique - conseillers numériques
- Développer l'éducation au numérique et lutter contre la fracture numérique

L'accès à la culture

- Favoriser les démarches de délocalisations d'animations culturelles dans les quartiers en lien notamment avec le Projet Culturel de Territoire
- Permettre à un large public de développer l'accès à la culture
- Soutenir les pratiques culturelles dans les quartiers
- Consolider et encourager les dynamiques et initiatives culturelles visant à favoriser leur déploiement dans les quartiers
 - Les programmes de jumelage soutenus par la Direction régionale des affaires culturelles ont démontré leur efficacité au cours du précédent contrat de ville et permettent de réduire les inégalités d'accès à la culture entre les quartiers prioritaires et les autres territoires de l'agglomération yonnaise. Les partenaires au contrat de ville s'engagent à pérenniser et soutenir cette dynamique de jumelages dans les quartiers et à susciter les initiatives sur ce champ au travers, notamment, des appels à projets annuels.
 - Augmenter les synergies avec les politiques publiques culturelles portées par la Direction régionale des affaires culturelles sur les territoires.

**DES QUARTIERS
ACTEURS DE
LUTTE CONTRE LES
DISCRIMINATIONS
ET LE HARCÈLEMENT**

- Assurer des actions de prévention permettant de prendre en considération la vulnérabilité des jeunes
- Réaliser des actions de formation et de sensibilisation pour lutter contre les pratiques discriminantes
- Accompagner et soutenir les actions de sensibilisation et de formation dans les institutions scolaires, la communauté éducative, les centres sociaux et les centres de loisirs pour multiplier les lieux d'échanges
 - Former les professionnels plus avant pour optimiser la réponse à ces phénomènes
 - Former et accompagner aux repérages les parents

- Développer les opérations en faveur des mixités sur l'espace public en s'appuyant notamment sur la diversification des lieux d'échanges et sur la base de vecteurs d'accroche pertinents (cuisine, jardinage, sport, culture,...)
- Favoriser l'interconnaissance et la libération de la parole comme condition d'une réaction appropriée face aux mauvais comportements
- Donner une plus grande visibilité notamment au travers d'actions de communication aux acteurs et professionnels intervenant sur le champ de la lutte contre les discriminations et le harcèlement

DES QUARTIERS AU COEUR DE LA LUTTE POUR L'EGALITE FEMME/HOMME

- Consolider la mixité femme/homme dans tous les programmes d'action du Contrat de Ville "Engagements Quartiers 2030" et en faire un axe transversal imposé à tous les projets, conditionnant leur financement
- Susciter et soutenir les projets valorisant tout particulièrement la place des femmes des quartiers prioritaires et les actions qu'elles initient
- Consolider la dynamique de développement de l'accès aux droits et l'aller-vers à l'endroit des femmes des quartiers pour garantir une prise en compte renforcée de la diversité des situations qu'elles rencontrent

DES QUARTIERS DYNAMIQUES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET DE L'EMPLOI

Insertions professionnelle et sociale

- Mobiliser de nouveaux partenariats entre institutions, services publics, associations et employeurs au sein des quartiers
- Poursuivre et développer le travail collaboratif initié avec la mission locale
- Développer les mobilités pour accéder à l'emploi
- Développer le parrainage de jeunes des quartiers par des chefs/responsables d'entreprises
- Veiller à une meilleure intégration de la démarche PaQte - les entreprises s'engagent (pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises - programme d'accompagnement offert à toutes les entreprises qui veulent oeuvrer à une meilleure inclusion économique des quartiers) dans la dynamique du Contrat de Ville pour favoriser la formation et le recrutement dans les quartiers prioritaires
- Favoriser le développement d'entreprises dans les quartiers notamment en matière d'économie sociale et solidaire et d'économie circulaire et de réemploi

Formation

- Faciliter la recherche de stages en faveur des jeunes des quartiers au sein des entreprises et associations locales, en s'appuyant notamment sur le PAQTE
- Favoriser l'apprentissage du français pour les habitants allophones notamment en développant le réseau des intervenants
- Accompagner les postes d'adultes-relais.

5 › LES PRIORITÉS MÉTHODOLOGIQUES CONTRAT DE VILLE “ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030”

Les appels à projets annuels permettent aux partenaires du Contrat de Ville d’orienter et de soutenir les actions visant à réduire les inégalités avec le reste de l’agglomération yonnaise, soutenir le déploiement des politiques publiques de droit commun sur les champs thématiques ci-avant évoqués et répondre aux attentes et préoccupations des habitants.

Une méthodologie claire et rigoureuse, vecteur de prévisibilité pour les porteurs de projet, ainsi que de qualité et d’ambition pour les actions portées, expérimentée sur les derniers exercices du précédent Contrat de Ville, devra permettre de répondre à ces objectifs. Les appels à projets annuels devront ainsi, par la méthode déployée, favoriser un renouvellement constant des porteurs de projets et des actions financées.

Des appels à projets séquencés pour une lisibilité et une prévisibilité optimale

Après une expérimentation méthodologique lors des deux dernières années du précédent Contrat de Ville (2022 - 2023), il est apparu qu’un séquençage rigoureux et transparent de la mécanique des appels à projets lancés dans le cadre de la politique de la ville était à même de renforcer la qualité des projets proposés, dans le fond comme dans la forme, et constituait un levier à même de garantir une plus grande ambition des actions portées. De même, il permet de resserrer les liens avec les acteurs de la vie des quartiers.

Sur le plan thématique est également apparue la nécessité de garantir un caractère évolutif aux priorités arrêtées pour chaque appel à projet afin de rester pertinent relativement aux évolutions inéluctables des quartiers sur les six prochaines années, en termes d’attentes et de besoin des habitants, d’évolutions sociologiques, démographiques, économiques ou éducatives. L’objectif des partenaires au Contrat de Ville est ici de garantir des axes stratégiques locaux valables jusqu’en 2030 tout en se donnant les moyens de les décliner chaque année en considération des situations propres à chaque quartier.

Ainsi, les axes prioritaires généraux du Contrat de Ville “Engagements Quartiers 2030” feront l’objet de précisions au lancement des appels à projets afin de mettre en avant les thématiques les plus pertinentes à couvrir, les champs lacunaires ou les secteurs dans lesquels le déploiement des politiques publiques nécessite un levier supplémentaire pour garantir leur pleine efficacité auprès des habitants. Ces priorités annuelles seront arrêtées par le comité de pilotage avant le lancement de chaque appel à projets.

Sur la base de ces prémices et des observations consécutives à l’adoption expérimentale de cette méthode, la mécanique des appels à projets se décompose comme suit :

- **détermination des priorités annuelles par le comité de pilotage du Contrat de Ville pour l’appel à projet de l’année N** (octobre - novembre de l’année N-1), prenant en compte les résultats de la précédente programmation, une évaluation qualitative des projets financés et les attentes exprimées par les habitants des quartiers prioritaires ;

- **tenue d'une réunion publique** à l'attention des porteurs de projets pour le lancement de l'appel à projets (novembre-décembre de l'année N-1) ;

- **ouverture de l'appel à projets et phase de dépôt des candidatures** ;

- **entretien avec chacun des porteurs de projets** pour échanger autour des actions proposées, de leur inscription dans le cadre des priorités du contrat de ville et des thématiques prioritaires annuelles retenues (février de l'année N) ;

- **tenue des comités technique et de pilotage pour arrêter la programmation et le financement des actions** (mars-avril de l'année N).

Des points d'attentions méthodologiques visant à assurer la qualité des projets financés dans le cadre du Contrat de Ville au profit des habitants

L'implication des habitants

Afin de garantir la pertinence des actions proposées dans le cadre des appels à projets qui s'inscriront dans le présent Contrat de Ville, la condition de l'implication des habitants dans la conception et la mise en œuvre d'iceux sera examinée lors de l'instruction préalable à la programmation.

Les partenaires au Contrat de Ville considèreront la prise en compte de l'élément participatif dans leurs décisions de programmation et veilleront à rappeler son importance au lancement de chaque appel à projets.

Des projets ambitieux visant à couvrir plusieurs thématiques prioritaires

Cette méthodologie déployée dans le cadre du Contrat de Ville vise à faire émerger des projets plus ambitieux et pérennes que par le passé en s'appuyant sur :

- une prise en compte par les acteurs des quartiers dans leur proposition de plusieurs thématiques stratégiques locales, telles qu'énoncées plus haut, pour augmenter l'impact de chaque action sur un maximum de problématiques rencontrées dans les quartiers ;
- une stratégie de co-financements visant à stabiliser les projets pour les ancrer

durablement dans les quartiers, vecteur d'implication d'une pluralité de partenaires et de réussite à terme du Contrat de Ville.

Une recherche d'adéquation avec les politiques publiques de droit commun

La politique de la ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres. Ce droit commun correspond aux politiques sectorielles (éducation, emploi, police, justice, logement, santé culture, développement économique, formation et insertion professionnelles, petite enfance, vie associative, etc) qui s'appliquent sur l'ensemble d'un territoire sans distinction entre les quartiers. Représentant les engagements financiers des politiques publiques (budgets, dispositifs, appels à projets...) mais aussi les effectifs humains, le matériel et les équipements publics, il relève des compétences de l'Etat et de tous les niveaux de collectivités territoriales.

Les crédits spécifiques de la politique de la ville ne doivent pas remplacer le droit commun dans les quartiers mais s'y ajouter en complément et faire levier.

La recherche d'une adéquation optimale avec l'ensemble des politiques de droit commun déployées dans les quartiers yonnais est au cœur de la méthodologie retenue par les partenaires au Contrat de Ville. Elle implique :

- un dialogue constant avec l'ensemble des acteurs publics agissant pour les habitants des quartiers ;
- une information régulière des acteurs de terrain quant aux dispositifs de droit commun en vigueur afin d'éviter les redondances dans les projets présentés et consolider la politique de la ville comme une "politique levier" visant à favoriser l'accès au droit tout en continuant à traiter de manière innovante les champs de besoins qui ne seraient pas couverts ;
- une information régulière des habitants quant au panel d'actions entreprises dans le cadre de la politique de la ville sur les quartiers yonnais.

Par ailleurs, la politique de la ville dans les quartiers yonnais veillera à s'appuyer sur les instances et contractualisations relevant des autres politiques publiques, portées

par l'Etat, ses opérateurs ou celles des collectivités locales et de leurs groupements, parmi lesquelles :

- le contrat de relance et de transition écologique
- le pacte des solidarités en Vendée
- le contrat local de santé
- le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
- le projet éducatif de territoire
- le projet culturel de territoire
- les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité.

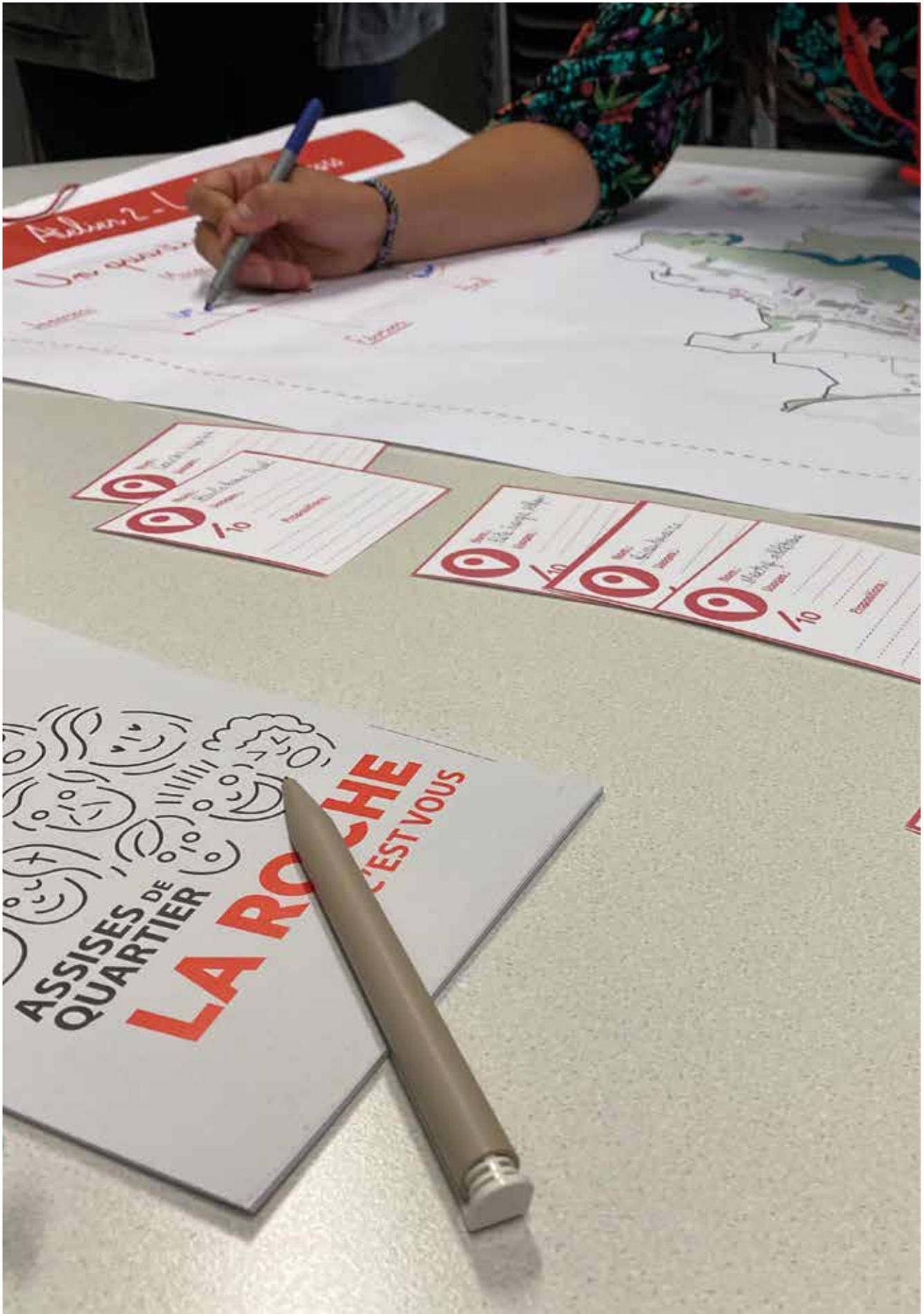
La prise en compte des problématiques spécifiques aux quartiers yonnais et le développement de l'interconnaissance devront être renforcés dans les instances de pilotage idoines.

Les conventions pluri-annuelles d'objectifs

Si les actions annuelles conservent leur pertinence, soit qu'elles constituent une manière d'expérimentation ou que leur

nature même le justifie, les partenaires au Contrat de Ville chercheront à faire émerger des projets plus pérennes (jusqu'à trois ans) via des conventions pluriannuelles d'objectif.

Il s'agit ici, pour cette nouvelle génération de Contrat de Ville, d'apporter de la lisibilité dans les actions, de la visibilité pour les structures porteuses et de la stabilité et de l'ancrage pour favoriser une dynamique de fond au profit des habitants et pour apporter des solutions concrètes à leurs besoins.



6 > GOUVERNANCE ET PARTICIPATION DES HABITANTS

Vecteur essentiel de la réussite des actions entreprises dans le cadre du Contrat de Ville, la gouvernance requiert, à l'instar de la méthodologie déployée sur la période 2024-2030, clarté, lisibilité et lien constant avec les besoins et préoccupations réels des habitants des quartiers prioritaires.

Ce nouveau contrat Engagements Quartiers 2030 doit traduire une mobilisation partenariale élargie pour les quartiers yonnais, plaçant au cœur de son animation le maire, dans le respect des compétences des communes et des EPCI en matière de politique de la ville. Il exerce avec l'Etat les fonctions de coordonnateur des actions portées par les signataires du Contrat de Ville et de garant de la bonne articulation entre le Contrat de Ville et les contrats globaux conclus à l'échelle du territoire.

Afin de consolider le caractère opérationnel du pilotage du contrat de ville, ses instances sont déclinées comme suit :

	Le comité de pilotage	Le comité technique
Rôle	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en oeuvre et évaluer le Contrat de Ville • Arrêter la programmation annuelle des crédits affectés à la politique de la ville • Veiller à la bonne articulation des actions entreprises avec les dispositifs de droit commun • Arrêter les priorités annuelles retenues dans le cadre des objectifs généraux du Contrat de Ville pour chaque appel à projet • Déterminer les sujets devant faire l'objet d'une réunion technique sur une thématique particulière 	<ul style="list-style-type: none"> • Instruction des projets déposés annuellement • Suivi technique du Contrat de Ville • Instruction et suivi des réunions thématiques annuelles • Instance à géométrie variable : la composition pourra évoluer dès lors qu'elle sera réunie sur un sujet thématique précis requérant l'avis d'experts.
Composition	Les signataires du Contrat de Ville	Les signataires du Contrat de Ville, les équipes des services de l'Etat et de la municipalité en charge du pilotage du Contrat de Ville, les services de l'Etat et de la municipalité dont les champs de compétences recoupent les problématiques des quartiers prioritaires, les représentants des conseils citoyens.
Fréquence de réunion	Deux fois par an	Une réunion annuelle en composition ordinaire, une réunion annuelle sur une thématique relevant d'un axe stratégique du Contrat de Ville identifiée comme prioritaire pour les habitants

Un colloque annuel pour accompagner les appels à projets

Dans l'optique de favoriser l'expression et les remontées des habitants et des acteurs de terrain sur les quartiers, chaque année, le lancement de l'appel à projet sera accompagné de la tenue d'un colloque au format évolutif (tables rondes, groupes de travail...).

Les résultats de ce colloque auront vocation à nourrir la réflexion des membres du comité de pilotage autour des priorités du Contrat de Ville "Engagements Quartiers 2030" et des sujets susceptibles de faire l'objet de groupes de travail thématiques (émanations du comité technique).

Les conseils citoyens : Un pilier de la Démocratie Participative

Les conseils citoyens sont un élément crucial de la démocratie participative, visant à renforcer la participation des citoyens dans la vie politique et la prise de décisions au niveau local. Ils sont conçus pour donner aux résidents d'une communauté la possibilité de s'exprimer, de contribuer à l'élaboration des politiques publiques, et de jouer un rôle actif dans l'amélioration de leur environnement de vie. Ces conseils sont une réponse à la demande croissante de transparence, de responsabilité et d'inclusion dans la gouvernance locale.

L'un des principaux objectifs des conseils citoyens est de créer un espace de dialogue entre les citoyens, les élus locaux et les services publics. Ils permettent aux résidents de faire entendre leurs préoccupations, leurs besoins et leurs idées, tout en offrant aux autorités locales une meilleure compréhension des enjeux locaux. Cette interaction favorise une prise de décision plus informée et sensible aux réalités de terrain.

Les conseils citoyens sont souvent composés de membres issus de la société civile, d'associations locales, de résidents

volontaires et d'élus. Ils peuvent se réunir régulièrement pour discuter de questions spécifiques, organiser des consultations publiques, élaborer des recommandations et travailler sur des projets concrets. L'objectif est de favoriser une coopération constructive entre tous les acteurs concernés.

La diversité au sein des conseils citoyens est essentielle. Elle garantit que les voix de tous les groupes sociaux, y compris les plus marginalisés, soient prises en compte. En promouvant l'inclusion, les conseils citoyens contribuent à lutter contre les inégalités et à renforcer la cohésion sociale au niveau local.

L'impact des conseils citoyens peut être significatif. Leurs recommandations peuvent influencer les politiques locales, les budgets et les projets de développement.

Cependant, pour que les conseils citoyens fonctionnent efficacement, ils doivent bénéficier d'un soutien institutionnel adéquat et être intégrés dans les processus de décision existants. Il est également crucial de veiller à ce que les membres des conseils soient formés et informés pour qu'ils puissent remplir leur rôle de manière éclairée.

En conclusion, les conseils citoyens sont un instrument puissant pour promouvoir la démocratie participative au niveau local. Ils favorisent le dialogue, l'inclusion et la responsabilité, contribuant ainsi à améliorer la qualité de vie dans nos communautés. En encourageant la participation citoyenne, nous renforçons la démocratie et créons des sociétés plus justes et plus équitables.

LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE / ASSISES / CONCERTATIONS / BUDGET PARTICIPATIF

La démocratie participative, avec des outils tels que les assises, la concertation et le budget participatif, présente plusieurs avantages. Elle permet de renforcer la légitimité et l'efficacité des décisions politiques en les basant sur les besoins et les avis des citoyens. Elle favorise la transparence, la responsabilité et l'inclusion, ce qui contribue à une gouvernance plus démocratique et à des politiques publiques plus adaptées aux réalités locales.

En fin de compte, la démocratie participative renforce le lien entre les citoyens et leurs représentants, créant ainsi des sociétés plus engagées et éclairées.

LEXIQUE DES PRINCIPALES ABREVIATIONS





QPV : Quartier Prioritaire de la Ville

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

PEDT : Projet Educatif De Territoire

CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

DEFM : Demandeur d'Emploi en Fin de Mois

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

PRIR : Programme de Renouvellement Urbain d'Intérêt Régional

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

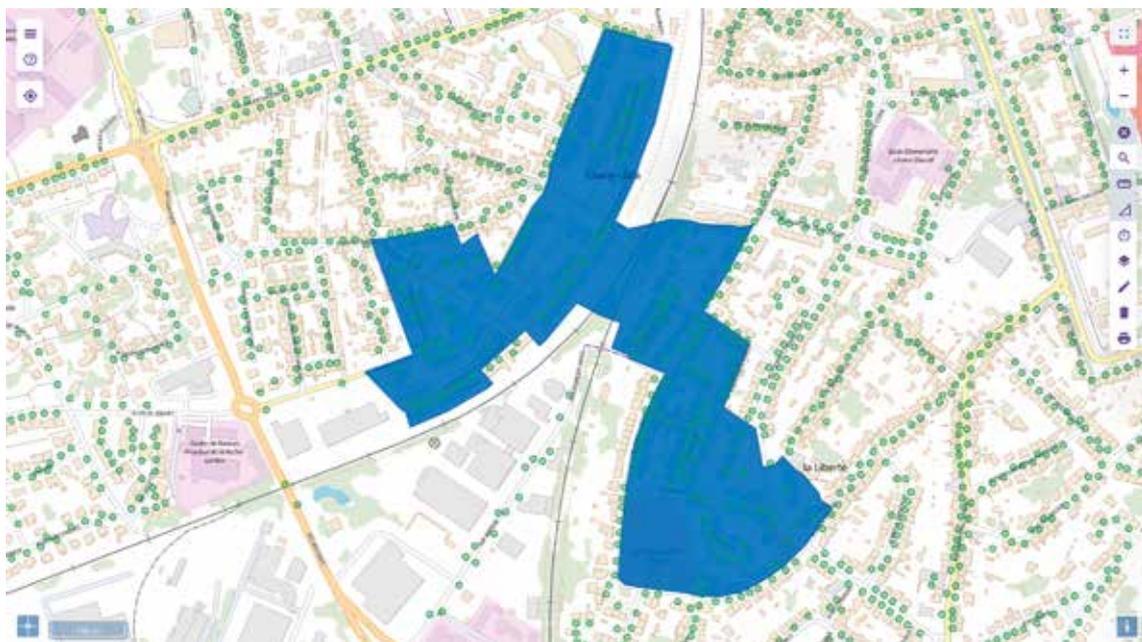
GUSP : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

MDSF : Maison des Solidarités et des Familles

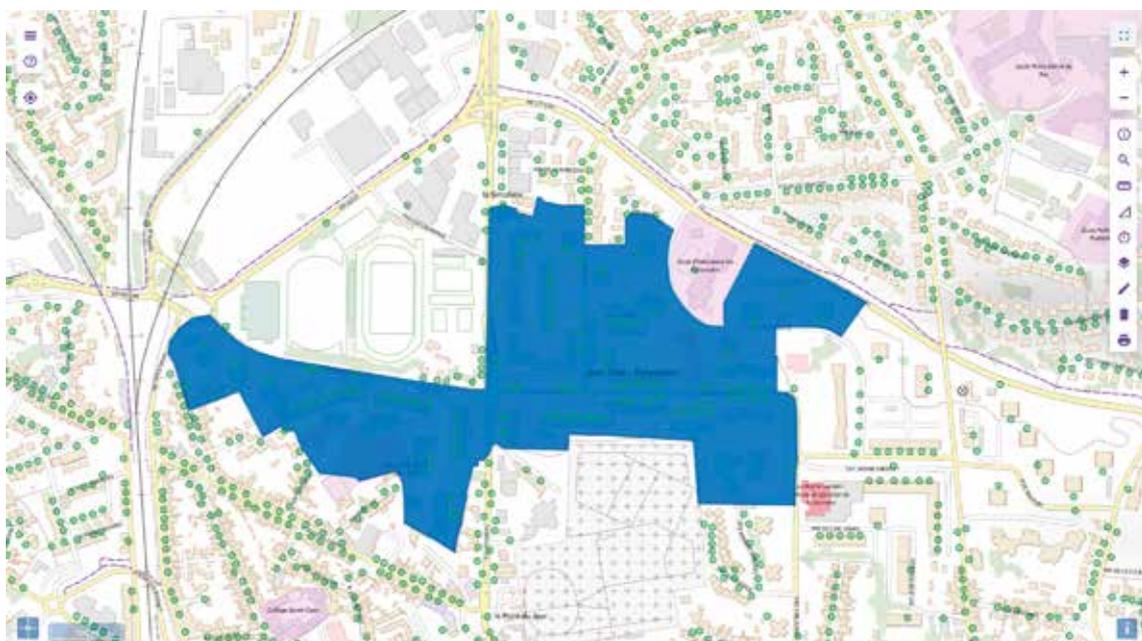
ZAC : Zone d'Aménagement Concerté

CARTOGRAPHIE PRIORITAIRE ACTUALISÉE 2024 - 2030

Le quartier prioritaire Liberté/Zola



Le quartier prioritaire Jean-Yole/Pyramides



Le quartier prioritaire de La Vigne-aux-Roses





CONTACT

Ville de La Roche-sur-Yon
Hôtel de ville et d'agglomération
Place du Théâtre
BP 829 - 85021 La Roche-sur-Yon Cedex
02 51 47 47 47

lrsy.fr     